

7.—Adjudications et rétablissements en vertu de la loi des allocations aux anciens combattants du 1er sept. 1930 au 31 mars 1940

Énumération	Au-dessus de 60 ans	Au-dessous de 60 ans	Total
	nomb.	nomb.	nomb.
Allocations approuvées du 1er septembre 1930 au 31 mars 1939	11,133	14,332	25,465
Allocations du 1er avril 1939 au 31 mars 1940	972	3,207	4,179 ¹
Rétablissement du 1er avril 1939 au 31 mars 1940	82	75	157 ¹
Total des adjudications et rétablissements au 31 mars 1940	12,187	17,614	29,801
Annulations pour toutes causes, décès, etc., du 1er sept. 1930 au 31 mars 1940	2	2	6,590
Nombre des bénéficiaires au 31 mars 1940	-	-	23,211 ²

¹ Y compris 2,580 adjudications et 35 rétablissements à la suite des amendements de 1938 à la loi des allocations aux anciens combattants. ² Non disponible par groupe d'âge. ³ Le passif annuel occasionné par 23,211 cas en vigueur au 31 mars 1940 s'élève à \$7,483,366.

Assurance des anciens combattants.*—La loi de l'assurance des anciens combattants est sous la juridiction de la Commission canadienne des Pensions, agissant pour le compte du Ministre des Finances. Le département fait les perceptions et le représentant de la Trésorerie effectue les paiements. Après plusieurs extensions, la période prescrite pour la réception des demandes s'est terminée le 31 août 1933.

8.—Opérations en vertu de la loi de l'assurance des anciens combattants, années fiscales 1937-40

Nomenclature	1937	1938	1939	1940
Polices remises en vigueur.....nomb.	444	1,051	907	852
Polices rachetées contre espèces.....“	583	441	521	546
Polices en vigueur.....“	24,801	23,880	22,939	22,016
Chiffre d'assurance.....\$	52,802,684	50,677,796	48,450,034	46,262,798
Chiffre du revenu de primes.....\$	1,327,149	1,250,516	1,152,924	1,083,663
Dépenses.....\$	852,548	843,813	870,525	918,776
Réclamations au décès depuis le début des opérations.....nomb.	4,085	4,361	4,654	4,931
Chiffres des réclamations.....\$	1,563,631	531,619	1,133,651	513,679
Solde en caisse.....\$	15,765,227	16,826,686	17,783,544	18,683,091

Section 6.—Établissement des soldats au Canada†

En vertu de la loi de l'établissement des soldats de 1919, 25,001 colons-soldats ont été établis sur les terres à l'aide de prêts. Au 31 décembre 1940, il y a 8,029 soldats-colons et 6,203 colons ordinaires qui ont pris les terres abandonnées par d'anciens soldats-colons. A la fin de 1940, l'Établissement des soldats du Canada compte 17,904 propriétés agricoles sous sa juridiction, soit un placement net de \$31,958,201. Il y a 2,174 fermes dont 1,601 sont louées; 4,374 colons ont remboursé leurs emprunts en entier et 2,719 propriétés ont été transférées aux municipalités et aux provinces en vertu de l'article 21A de la loi de l'établissement des soldats.

En vertu du plan d'établissement de 3,000 familles britanniques, 3,346 familles sont venues s'établir au pays. De ces familles, 1,943 avaient abandonné la terre le 31 décembre 1940 et 47 avaient remboursé leurs emprunts, ce qui laisse 1,356

* Révisé par C. H. Burton, chef de la Division des Assurances, Ministère des Pensions et de la Santé Nationale.

† Révisé par G. Murchison, directeur de l'établissement des soldats au Canada.